Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MEUSE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Environnement
Unité Eau et Risques

Affaire suivie par : Delphine MALTHIERY
delphine.malthiery@meuse.gouv.fr

Tél. : 03 29 79 93 30
Fax : 03 29 76 32 64

Bar-le-Duc, le 22/07/2015

Monsieur,

Par courrier en date du 16/03/15, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant :
Entretien du ruisseau du Grand Mohat à Montigny-devant-Sassey
dossier enregistré sous le numéro : **55-2015-00042.**

Suite à l'examen des pièces de votre dossier, il ressortait que votre opération nécessitait la mise en œuvre de prescriptions spécifiques.

Un courrier comportant les prescriptions spécifiques applicables à votre déclaration vous a été adressé pour avis le 12/05/2015.

N'ayant reçu à ce jour aucune observation de votre part, je vous prie de trouver sous ce pli l'arrêté préfectoral de prescriptions spécifiques signé, vous autorisant à entreprendre les travaux correspondants.

Les services de l'ONEMA (tel : 06/72/08/11/57) devront être avertis de la date de commencement des travaux au moins huit jours avant celle-ci.

Monsieur ANDRE Mickael
EARL DE JUPILLE
FERME DE JUPILLE
55110 DOULCON

Le service de police de l'eau de la DDT de la Meuse en charge de l'instruction de ce dossier se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Départemental des Territoires

Pierre LIOGIER

PJ : un arrêté de prescriptions spécifiques